

2018-04-20

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale de Belgique

Information réglementée diffusée par la Banque nationale de Belgique le 20 avril 2018

**Les actionnaires de la BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à la Banque à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères 61, le mardi 22 mai 2018 à 14 heures.**

Les portes s'ouvriront à 13 heures. Les actionnaires sont priés de se présenter au plus tard à 13 h 30 afin de satisfaire aux formalités d'entrée et de signer la liste des présences.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant:

1. Exposé introductif du Gouverneur
2. Rapport sur les opérations de l'exercice clôturé au 31 décembre 2017
3. Elections statutaires:

Propositions de décisions:

Régents: - renouvellement du mandat de Messieurs Marc Leemans, Pieter Timmermans et Pieter Verhelst

- élection de Messieurs Cédric Frère, Eric Mathay et Robert Vertenueil, Madame Fabienne Bister, Messieurs Danny Van Assche et Edwin De Boeck en remplacement de, respectivement, Messieurs Gérald Frère, Didier Matray et Rudy De Leeuw, Madame Michèle Detaille, Messieurs Karel Van Eetvelt et Jean-François Robe

Censeurs: - renouvellement du mandat de Monsieur Jean-François Hoffelt et de Madame Claire Tillekaerts

- élection de Messieurs Lionel Rouget, Dimitri Lhoste et Eddy Vermoesen en remplacement de, respectivement, Messieurs Bernard Jurion, Eric Mathay et Edwin De Boeck

#### Formalités à remplir pour être admis à l'assemblée générale

##### a) Date d'enregistrement

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire le **mardi 8 mai 2018, à vingt-quatre heures** (heure belge) - "**date d'enregistrement**" -, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale. **Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.**

##### b) Notification de la volonté de participer à l'assemblée générale

Les **détenteurs d'actions dématérialisées** qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée doivent demander à leur banque ou organisme financier de délivrer une attestation certifiant le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré vouloir participer à l'assemblée. Cette attestation doit parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be), soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Paiements et titres (BE), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, soit par fax au n° 02 221 31 01, au plus tard le mercredi 16 mai 2018.

Les **détenteurs d'actions nominatives**, inscrits dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement, qui souhaitent assister ou se faire représenter à l'assemblée sont priés de communiquer à la Banque, au plus tard le mercredi 16 mai 2018, leur intention de participer à l'assemblée générale, conformément à la lettre qui leur a été envoyée.

#### Procuration

Les actionnaires qui veulent se faire représenter à l'assemblée générale doivent accomplir les formalités d'admission mentionnées ci-dessus et remplir un formulaire de procuration qui doit parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be) (si le formulaire est rempli de manière électronique, il doit être doté d'une signature électronique répondant au prescrit légal en matière de signatures électroniques), soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Paiements et titres (BE), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, soit par fax au n° 02 221 31 01, au plus tard le mercredi 16 mai 2018. Des formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet de la Banque, à l'adresse [www.nbb.be](http://www.nbb.be) - [La Banque nationale - Informations destinées aux actionnaires - Assemblée générale](#).

#### Droit de requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision

Dans les limites prévues à l'article 533ter du Code des sociétés et dans les Statuts de la Banque, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Ces demandes doivent parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse [sdsafe@nbb.be](mailto:sdsafe@nbb.be), soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Secrétariat (SD), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles, pour le lundi 30 avril 2018 au plus tard. S'il est fait usage de cette possibilité, un ordre du jour complété sera publié le lundi 7 mai 2018 au plus tard. Des informations plus détaillées sur l'exercice de ce droit sont disponibles sur le site internet de la Banque.

#### Droit de poser des questions

Conformément à l'article 540 du Code des sociétés, les actionnaires peuvent envoyer par écrit des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée. Ces questions doivent parvenir à la Banque, soit par e-mail à l'adresse [sdsafe@nbb.be](mailto:sdsafe@nbb.be), soit par courrier adressé à la Banque nationale de Belgique, service Secrétariat (SD), boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour le mercredi 16 mai 2018 au plus tard. Des informations plus détaillées sur l'exercice de ce droit sont disponibles sur le site internet de la Banque.

#### Documents disponibles

Le rapport d'entreprise, les formulaires de procuration et la convocation sont disponibles sur le site internet de la Banque à l'adresse [www.nbb.be](http://www.nbb.be) - [La Banque nationale - Informations destinées aux actionnaires - Assemblée générale](#). Ces documents peuvent par ailleurs être obtenus sur demande à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be) ou par téléphone au n° 02 221 46 56. Les actionnaires peuvent également consulter ces documents les jours ouvrables et pendant les heures normales d'ouverture au siège de la Banque (boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles) et/ou obtenir gratuitement les copies de ces documents.

Pour des raisons pratiques, et sauf demande contraire à introduire auprès du service Paiements et titres au plus tard le mercredi 16 mai 2018 par e-mail à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be), par téléphone au n° 02 221 46 56 ou par fax au n° 02 221 31 01, chaque actionnaire se verra remettre une seule carte de vote valant tant pour ses votes en nom propre que pour ses votes par procuration.

Les actionnaires et mandataires seront appelés à s'identifier par leur carte d'identité lors de l'accueil. La Banque n'envoie pas de courrier de confirmation aux actionnaires inscrits.

Parking

Les actionnaires qui souhaitent faire usage du parking de la Banque le 22 mai prochain sont invités à communiquer au préalable le numéro d'immatriculation de leur véhicule à l'adresse [securities@nbb.be](mailto:securities@nbb.be). Ils recevront alors par retour de courriel un code PIN qui leur permettra d'accéder au parking. Sans ce code PIN, il est impossible de pénétrer dans le parking.

Bruxelles, le 20 avril 2018

LE GOUVERNEUR,  
Jan Smets  
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
Société anonyme  
RPM Bruxelles - Numéro d'entreprise 0203.201.340  
Siège social: boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles